

verne- 110
 l'action
 riches- 111
 ite des
 s pour 114
 116
 r cette 117
 118
 anciens 121
 a pour 124
 125
 126
 127
 129
 de la 131
 132
 134
 certains
 onfédé- 136
 nt dis- 139
 rs des 140
 141
 parents
 ales de 144
 res pri-
 eloppe- 147

- 3° Les droits du prêtre à concourir à l'éducation de l'enfant découlent du même principe..... 149
- 4° Le libéralisme tend à s'approprier le droit des parents dans l'éducation de l'enfant..... 151
- Article XXII. 1° Origine de la société civile. Epoque patriarcale. Nemrod premier souverain nommé dans l'Écriture. 153
- 2° Adam premier chef de la société publique..... 155
- 3° Nemrod et Romulus fondateurs de société..... 156
- Article XXIII. 1° Etude des principes sur lesquels repose la société 159
- 2° Supériorité de la législation mosaïque ; l'enseignement de l'église sur ce sujet est la règle que doit suivre tout catholique 160
- 3° Lois providentielles qui règlent le sort des nations. 163
- ✦ Article XXIV. 1° Erreur fondamentale du libéralisme, bannir Dieu de la société..... 165
- 2° Le premier enseignement des livres saints, en nous montrant l'action incessante de la Providence dans la société, réfute cette erreur. 168
- Article XXV. 1° Accord de l'histoire profane avec l'histoire sainte sur ce sujet. Témoignage de l'histoire ancienne.. 173
- 2° Témoignage de l'histoire moderne 176
- Article XXVI. 1° La véritable philosophie est d'accord avec l'histoire et la révélation sur la source du pouvoir et l'origine de l'autorité. Témoignage des plus célèbres philosophes..... 181
- 2° Un acte religieux, le *serment*, est l'âme de la société. 185
- ✦ Article XXVII. 1° Comment Dieu intervient dans l'organisation sociale et politique des peuples..... 190
- 2° Responsabilité des électeurs devant Dieu et devant les hommes..... 192
- 3° Dieu donne à la société, suivant qu'elle le mérite, ses gouvernants 194
- 4° L'électeur doit voter suivant sa conscience. Celui qui vend son vote commet un crime..... 196
- Article XXVIII. 1° Obligation pour le prêtre d'éclairer le fidèle sur la gravité de ses devoirs d'électeur 198
- 2° Suite des devoirs de l'électeur 202